

Paris,
le jeudi 9 avril 2015

Émetteur : Elise Demorise - Tél. : 01.45.38.82.79 @mail : edemorise@ucanss.fr
Christophe Schwach pour le Cnfp de Rouen - Tél. : 02.32.81.82.01 @mail : christophe.schwach@cnfp.fr

Objet : Formation d'Auditeur Interne (27ème promotion) Parcours long et allégé

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss organise, en partenariat avec le Cnfp de Rouen, la formation d'Auditeurs Internes (27ème promotion) en septembre 2015.

L'objectif de ce dispositif est d'acquérir les compétences indispensables à la conduite d'une mission d'audit interne.

I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation en alternance est répartie en quatre phases successives. Elle est composée :

- de modules théoriques fondamentaux qui abordent la méthodologie et les outils de l'audit ;
- de modules théoriques professionnalisant ;
- de deux missions : l'une tutorée et l'autre en autonomie.

Entre chacune de ces phases s'intercalent des regroupements sous forme de séminaires qui viennent rythmer le déroulement de la formation (annexes 1 et 2).

Le parcours de formation est de 73 jours (annexe 5).

Cette année, le parcours peut cependant être allégé (66 jours) sur certains modules et séminaires pour toute personne titulaire de la reconnaissance du parcours de Conseiller en organisation et pouvant justifier d'une expérience de 2 ans sur les 4 dernières années en tant que conseiller en organisation au sein d'un organisme (annexe 5).

II. CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la formation, parcours long et allégé, est subordonné à l'analyse du dossier de candidature (annexes 1, 3 et 4) comprenant :

- le dossier d'inscription du candidat ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre manuscrite précisant les motivations personnelles et professionnelles du candidat ;

- le bulletin d'inscription à la CPAI. Ce document est dans un premier temps porté à connaissance des candidats et de leur employeur. Il devra être formalisé à l'issue du module 1 pour les seuls candidats retenus.

Seul un dossier de candidature complet, signé par le Directeur de l'organisme, permet d'être convoqué à un entretien individuel d'entrée en formation se déroulant à l'Ucanss.

Cet entretien permettra notamment :

- d'évaluer la motivation du candidat à suivre la formation ;
- de valider les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

III. CALENDRIER

Les dossiers de candidature devront parvenir au Centre Normand **au plus tard le 19 juin 2015.**

Un jury d'accès à la formation, auquel seront conviées les personnes faisant acte de candidature se tiendra **les 30 juin, 2 et 3 juillet 2015 à l'Ucanss.**

Le calendrier prévisionnel de la prochaine promotion est joint en annexe 2.

IV. CERTIFICATION

Ce dispositif de formation permet à chaque stagiaire de présenter la Certification Professionnelle d'Auditeur Interne (CPAI) qui évalue la capacité de l'auditeur à exercer son métier selon les meilleures pratiques professionnelles internationales. Elle atteste de son aptitude à évaluer la capacité de son organisation à atteindre ses objectifs et à faire des propositions pour la renforcer.

La CPAI est enregistrée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) comme certification Niveau I (France) et de Niveau 7 (Europe) et a été reconnue par la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles) en date du 28 avril 2013.

V. COÛT

Le coût pédagogique est fixé à **12 500 € pour le parcours long et à 11 352 € pour le parcours allégé.**

Ce coût comprend les frais de participation du stagiaire au séminaire d'accueil et au séminaire 3, à l'exception des frais de déplacement qui restent à la charge de l'organisme du stagiaire.

Ce coût ne comprend pas pour le reste de la formation, l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration. Des frais d'organisation relatif à la location de salle seront facturés en sus. Pour le module 2 qui se déroulera en résidentiel, un coût spécifique d'organisation sera facturé en sus.

Conformément aux décisions d'UNIFORMATION pour l'année 2015, la formation des Auditeurs internes des organismes de Sécurité sociale fait partie des dispositifs pris en charge sur les fonds de la professionnalisation (cf. liste CPNEFP Professionnalisation 2015 - site Ucanss/service aux organismes /ressources humaines). Elle est également éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur Christophe Schwach du Cnfp de Rouen, pilote de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe**(s) :**

- Le dispositif de formation,
- Le calendrier de la formation,
- le dossier de candidature,
- Le formulaire d'inscription CPAI,
- Le parcours de formation,

